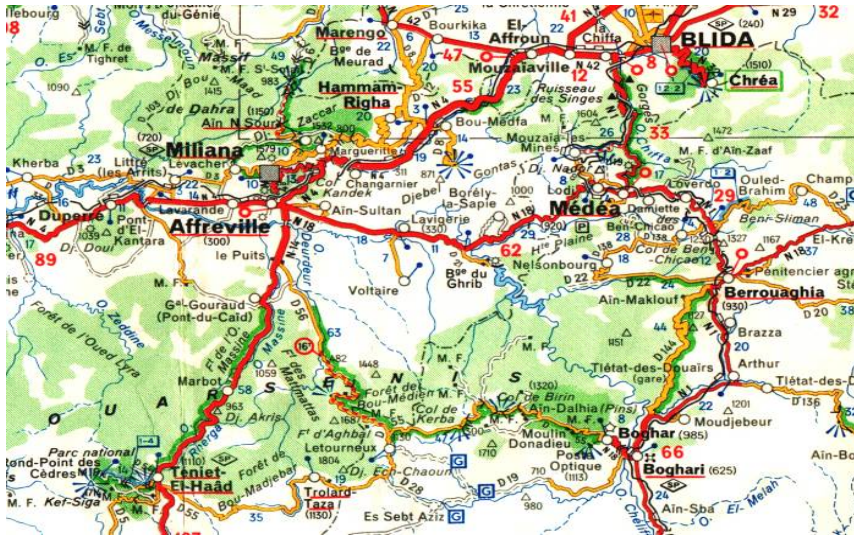


BRAZZA

Devenu ZOUBIRIA à l'indépendance :

BRAZZA est une commune qui se situe à 30 km au sud de Médéa et qui est également distante de la ville de Berrouaghia de moins de 10 km.

Cette localité est située dans l'axe Alger-Djelfa sur la RN 1 à 130 Km de la capitale. Le mont Mongorno culmine à 2840 mètres sur les hauteurs de la commune.



Climat méditerranéen avec été chaud

L'origine du nom est des plus faciles à expliquer. C'est un hommage rendu quelques mois après sa mort à Pietro Paolo SAVORGNAN de BRAZZA que nos dictionnaires qualifient de grand explorateur et de colonisateur pacifique. Son nom est rattaché au Congo (Ndlr : Voir sa biographie au chapitre 2).



SAVORGNAN de BRAZZA (1852/1905) : https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_Savorgnan_de_Brazza

Son nom est étroitement associé à l'Algérie où il débarqua en 1870 pour une mission en Kabylie en tant qu'Aspirant. Il fut d'ailleurs surpris par la révolte de Mokrani et les violences qui en découlèrent. Après sa "mise en disponibilité" en 1898, à 46 ans, il s'établit à Alger. C'est là, au cimetière du Boulevard Bru qu'il fut inhumé, ainsi que plus tard sa femme et ses quatre enfants, dans un tombeau monumental surmonté d'un buste de bronze.



[ayessa-visite-la-tombe-monumentale-de-pierre-savorgnan-de-brazza-159389](https://www.adiac-congo.com/content/algerie-belinda-ayessa-visite-la-tombe-monumentale-de-pierre-savorgnan-de-brazza-159389)

[https://www.adiac-congo.com/content/algerie-belinda-](https://www.adiac-congo.com/content/algerie-belinda-ayessa-visite-la-tombe-monumentale-de-pierre-savorgnan-de-brazza-159389)

Mais son histoire africaine ne s'arrête pas là, car en 2005, pour le centième anniversaire de sa mort, le chef du Congo, Denis SASSOU-NGUESSO, jusqu'alors marxiste et anticolonialiste virulent, annonça son intention de faire bâtir à Brazzaville un mémorial monumental où seraient accueillies solennellement les six dépouilles de Brazza, de son épouse et de leurs enfants. Cela fut réalisé le 3 octobre 2006.

Les six cercueils avaient quitté Alger à bord d'un avion d'Air-Algérie pour l'aéroport de Maya-Maya (Brazzaville). Le mausolée luxueux se trouve près de la mairie de la capitale congolaise. Sassou-Nguesso avait assuré à ses concitoyens : « *Ce retour est l'occasion d'une rencontre pathétique entre le devoir de mémoire et l'hommage d'un peuple à un homme exceptionnel, un grand humaniste, dont le rôle et le caractère marquent à jamais notre histoire* »

Le village de Brazza, dans le département d'Alger d'alors, est une pure création française. Son inauguration eût lieu en 1905 (ou 1906) en présence de Madame de Brazza née Pineton-de-Chambrun.

Mais avant cela un petit retour en arrière pour en expliquer les modalités spécifiques de colonisation :

Le site, ci-dessous, lui a consacré une étude approfondie qui est ici reprise.

http://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/21_titteri_ain_bessem.htm - Auteur Georges BOUCHET -

Les Villages de Colonisation :

Il a été créé dans tout le Titteri, vingt quatre villages entre 1848 et 1924 :

- Trois sur les hautes plaines,
- Vingt et un dans l'Atlas Tellien, plutôt au Nord qu'au Sud.

Sur ces 21 villages telliens :

- 7 sont proches de Médéa,
- 5 sont dans la plaine des Aribis,
- 3 sont alignés sur la RN 1 dans la vallée de l'oued Akoum (Brazza, Arthur et Moudjebour)
- 6 sont plus isolés, à l'écart des axes majeurs des RN 1 et RN 8

Sous la 3^{ème} république avant 1914 :

Ce fut la période la plus favorable à la création des villages de Colonisation : Une quinzaine pour le seul Titteri et plus de 300 pour toute l'Algérie. Cette brutale accélération succéda au net ralentissement impérial de 1851 à 1864 ; puis à un arrêt volontaire à partir de 1864.

Pourquoi un tel changement ?

D'abord la mise à l'écart progressive des officiers des bureaux arabes qui avaient le souci de protéger les indigènes contre d'éventuels abus et spoliations. Ils ont été remplacés par des administrateurs civils de commune mixte dans toutes les régions telliennes, les seules vraiment propices à l'installation d'agriculteurs européens. La formule des communes mixtes avait été imaginée en 1868, mais réservée aux territoires sous administration militaire. C'est l'arrêté du 24 novembre 1871 qui rendit son extension possible aux territoires civils, avec pour chef-lieu, toujours, un village européen, par exemple dans le Titteri, Berrouaghia.

La nomination des gouverneurs généraux désireux d'implanter des colons français sur l'ensemble du territoire. Trois gouverneurs généraux ont mis la colonisation rurale au premier rang de leurs préoccupations :



Louis de GUEYDON (1809/1886)
https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis_Henri_de_Gueydon



Antoine CHANZY (1823/1883)
https://fr.wikipedia.org/wiki/Alfred_Chanzy



Louis TIRMAN (1837/1899)
https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis_Tirman

- Ensuite Le vice-amiral comte Louis de Gueydon (1871 -1873),
- Le général de division Antoine Chanzy (1873 - 1879),
- Le conseiller d'Etat Louis Tirman (1881 - 1891)

Pour trouver les terres indispensables à la création de villages trois méthodes furent utilisées :

- Le séquestre de terres prise aux tribus insurgées en 1871 (Le Titteri fut très peu ou pas du tout concerné par ces séquestres),
- L'achat de gré-à-gré (La meilleure ; mais pas facile de trouver des vendeurs),
- L'expropriation pour cause d'utilité publique.

Et enfin pour la colonisation privée, c'est-à-dire pour les achats de terre par des particuliers, la nouvelle Loi Warnier du 26 mars 1873 institua une nouvelle législation sur les licitations (ventes aux enchères d'un bien indivis comme celui de la plupart des tribus) très favorable aux acheteurs et spéculateurs, européens ou pas, cultivateurs ou pas. Cette Loi entraîna de tels abus que son emploi fut freiné dès 1887 et qu'elle fut volontairement oubliée en 1891. Et en février 1897 une nouvelle loi empêcha qu'un seul copropriétaire puisse obtenir une licitation.

NB : Le lecteur désireux d'en savoir plus doit s'intéresser à la loi WARNIER, au droit de « Chefâa » et à sa réforme par la loi du 16 février 1897, ainsi qu'aux articles 815 et 827 du code civil français. Entre 1873 et 1897 il suffisait de soudoyer un fellah copropriétaire pour qu'il demande à un juge complaisant d'autoriser ou d'ordonner une vente par licitation. De telles ventes se firent au profit d'acheteurs européens et musulmans. Un site Internet algérien précisait en 2006 : 55 % aux colons et 45 % à de riches familles musulmanes.

Les conditions d'attribution des concessions ont fait l'objet de trois décrets entre 1871 et 1904 ; les modifications allant dans le sens du durcissement :

Décret du 10 octobre sous le G.G. GUEYDON :

- Il faut être français, mais pas forcément "immigrant", c'est-à-dire métropolitain. Les colons et les fils de colons peuvent solliciter une concession. Gueydon pensait que la présence de colons ou de fils de colons était souhaitable car "cultivateurs laborieux et entendus, ils sont un excellent exemple pour les nouveaux venus",
- La concession est gratuite comme avant 1864,
- L'obligation de résidence est de 5 ans pour recevoir le titre de propriété.

Décret du 30 septembre 1878 sous le G.G. CHANZY :

C'est le principal car il fut appliqué durant 25 années. La concession reste gratuite, mais l'obligation de résidence est ramenée à 3 ans sous condition d'avoir investi au moins 100 Francs par hectare. Les concessions seront agrandies : 40 hectares au maximum.

En 1892, le G.G. Cambon garda la gratuité de la concession, mais exigea que le demandeur possède un capital de 5.000 Francs. On ne voulait pas attirer de pauvres gens, mais des cultivateurs capables d'investir.

Décret du 13 septembre 1904 sous le G.G. Célestin JONNART :



Charles Célestin JONNART (1857/1927) : https://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_Jonnart

Il prévoit quatre modes d'attribution :

- Un "normal" : vente à prix fixe à bureau ouvert (A Alger pour le Titteri),
- Un "secondaire" pour les fermes isolées : ventes aux enchères par adjudication publique.
- Et "deux exceptionnels" : vente de gré à gré ou concession gratuite. La gratuité n'est donc pas abandonnée, mais elle coûte trop cher et on souhaite s'en passer. Par ailleurs l'obligation de résidence est allongée à 10 ans et il est interdit de vendre, avant 20 ans, à un indigène ou à un non-cultivateur. Il y avait trop d'exemples de colons qui revendaient leurs terres et quittaient le village aussitôt que possible.

Comme on commençait à aborder les hautes plaines steppiques la concession peut atteindre 200 ha. Les 2/3 des lots sont réservés à des immigrants, car le but n'est pas de déplacer des colons, mais d'en attirer de nouveaux.

Le problème du coût avait d'ailleurs fait échouer en 1882 le projet du G.G. Tirman dit des 50 millions. Ce projet prévoyait de créer avec ces 50 millions, 300 villages de 50 feux (foyers) sur 600.000 hectares. Mais à Paris les députés l'ont rejeté par 249 voix contre 211 au motif qu'il coûtait trop cher et qu'il entraînerait trop d'expropriations et de mécontentements dans les tribus concernées.

Dans la Vallée de l'Oued AKOUM

L'OUED AKOUM

L'oued Akoum est un affluent de rive droite du Chélif, qui prend naissance dans les collines qui ferment, au sud, la cuvette de Berrouaghia, à 3 ou 4 km de la ville. Sa vallée s'étire sur environ 30 km, de ses sources jusqu'à se rencontrer avec la vallée du Chélif.

L'oued a de l'eau en toutes saisons. Il coule du nord au sud jusqu'à Arthur, puis oblique vers le Sud-ouest jusqu'à Maison-Blanche, où il conflue avec le Chélif qui coule du sud au nord.

La vallée commence à s'élargir un peu en amont de Brazza : près d'Arthur après la confluence avec l'oued Serhouane, elle atteint 500 mètres de large, assez pour y installer des fermes ou des villages. Son altitude s'abaisse de 850 à 600 mètres.

Les tribus qui vivaient là avant 1830 étaient des Makhzen proches des Turcs : les Douairs et les Abids. La France a attendu longtemps avant d'oser acquérir une partie de leurs terres pour y planter trois villages, dont un après 1918.

Le village de BRAZZA

(Source Anom) : Le centre de population de Souïghi est créé en 1905 dans la Commune mixte de Berrouaghia (arrêté d'expropriation du 10 mars). Il prend le nom de Brazza par arrêté du 25 novembre suivant. Cette dénomination est officialisée par décret du 28 décembre 1915. Le centre est érigé en commune de plein exercice par arrêté préfectoral du 4 août 1947. La commune est rattachée au département de Médéa en 1956.

Inauguré en 1905 (ou 1906) ce n'est ni un village en damier, ni un village rue. Il n'a pas vraiment l'air d'un village, mais plutôt d'un grand hameau avec des maisons regroupées sans ordre dans la fourche en Y d'un carrefour formé par deux routes venant de Berrouaghia la principale, la RN 1, étant à l'ouest. L'autre rejoint la route de Berrouaghia à Aumale par Masqueray.

Entre 1910 et 1912 la voie ferrée est venue s'interposer entre les deux routes et isoler le hameau de la RN 1.



Le paysage rural à l'aval du centre est celui d'une plaine à blé et orge, sans arbre, dominée par des collines tout aussi pelées. Quelques fermes avaient été bâties à l'écart du hameau ; en petit nombre.

Brazza était à 11 km de Berrouaghia et à 7 Km du village le plus proche, Arthur, créé dans les années 1920. Il était très bien desservi par les autocars blidéens ayant leur terminus à Boghari, Aïn-Boucif et Djelfa ; ainsi que par les trains de la ligne de Blida à Boghari à partir de 1912.



Commune Mixte de Berrouaghia : créée par arrêté gouvernemental du 1^{er} juin 1875 (territoires distraits de la commune indigène d'Alger) ; elle est augmentée de six douars-communes (distracts de la commune indigène de Médéa) et prend le nom de Ben-Chicao par arrêté du 14 décembre 1877.

Chef-lieu : Ben Chicao.

Une nouvelle commune mixte de Berrouaghia est créée par arrêté du 25 août 1880, à partir de territoires distraits de la commune indigène d'Alger. Elle est supprimée le 21 décembre 1950. Elle était composée comme suit :



BEN-CHICAO - BENI-BOU-YACOUB - BENI-HASSEN - **BRAZZA** - CHAMPLAIN - GHERABA - HASSEN-BEN-ALI - MONGORNO - OUED-CHAIR - OULED-BRAHIM - OULED FERGHEN - OULED-MELLAL - OULED-TERIF - OUZERA - REBAÏA

En 1954 il restait encore 59 Européens sur 1309 habitants.



La pluviométrie se dégrade du Nord au Sud, de 600 à 500 mm ou 400 mm les mauvaises années. Elle ne permet guère que la céréaliculture associée à un élevage de moutons sur les terres en jachère.

Cette vallée a bénéficié dès l'occupation de Laghouat (1852) d'une excellente organisation des transports basée sur des caravansérails échelonnés tous les 30/35 km. La piste des origines est devenue la RN 1. Et entre 1892 et 1912 c'est le chemin de fer qui est arrivé, bien avant la fondation du dernier village.

La France a créé dans cette vallée trois villages dont un entre 1905 et 1921. Ces villages sont éloignés d'Alger (131 à 149 Km) mais peu isolés car ils sont proches les uns des autres et surtout ont toujours été desservis chaque jour par les diligences, puis par des autobus et enfin par des trains.

En 1956 ils eurent tous leur SAS.

En 1962 Brazza pris le nom de Zoubiria en mémoire d'une katiba de l'ALN.

2/ Pierre SAVORGNAN de BRAZZA

Est né le 26 janvier 1852 à Castel Gandolfo et mort le 14 septembre 1905 à Dakar. C'est un officier de marine et explorateur français d'origine italienne qui a ouvert la voie à la colonisation française en Afrique centrale.

Un explorateur pacifique et altruiste

Élevé à Rome, sous le nom de Pietro Paolo Savorgnan di Brazzà, le futur explorateur est le septième des treize enfants du comte Ascanio Savorgnan di Brazzà, un noble d'Udine, issu des Savorgnan, famille patricienne de la République de Venise. Cet homme cultivé et voyageur avait de nombreux amis français, dont l'amiral Louis de Montaignac, ministre de la marine. Avec son soutien et celui de son précepteur, Pietro vient à Paris et suit les cours du collège Sainte-Geneviève pour préparer le concours d'entrée à l'École navale de Brest. Il y entre à 17 ans, en sort enseigne de vaisseau et embarque sur la *Jeanne d'Arc* pour l'Algérie.

La guerre de 1870 est alors déclarée : il veut être affecté dans une unité combattante. Il en profite pour demander la naturalisation française et se retrouve sur le cuirassé *la Revanche*, dans l'une des escadres de la mer du Nord.

Avec l'avènement de la 3^{ème} République, sa deuxième affectation est la frégate *Vénus*, qui faisait régulièrement escale au Gabon.

En 1874, Brazza remonte deux fois le fleuve Ogooué. Il propose ensuite au gouvernement d'explorer l'Ogooué jusqu'à sa source, afin de démontrer que ce fleuve et le Congo ne font qu'un. Avec l'aide d'amis bien placés, comme Jules Ferry et Léon Gambetta, il obtient des subsides, qu'il n'hésite pas à compléter avec ses propres ressources (selon les documents, la famille de Brazza a contribué aux deux premières expéditions de l'explorateur avec une somme d'un million de Francs, et le gouvernement français n'a donné que 200 000 francs.

À la même époque il est naturalisé français et adopte la francisation de son nom. Il doit cependant revenir quelques mois à Paris pour passer son diplôme de capitaine au long cours, afin de demeurer dans la Marine nationale et y poursuivre son dessein.

Pour cette expédition qui dure de 1875 à 1878, il se munit de toiles de coton et d'outils pour le troc. Il est seulement accompagné d'un docteur, d'un naturaliste et d'une douzaine de fantassins sénégalais. Brazza s'enfonce dans l'intérieur des terres et réussit à nouer de bonnes relations avec la population locale, grâce à son charme et son bagout. Son expédition est toutefois un échec du point de vue de son but d'origine, mais une réussite d'exploration, car il a bien démontré que les deux fleuves sont différents. En tout état de cause, le 11 août 1878, Brazza et ses compagnons d'exploration, fatigués et malades, décident de faire demi-tour.



[Brazza dans les années 1880]

Fondation de la future Brazzaville

Sous l'impulsion du ministre de l'Instruction publique Jules Ferry, le gouvernement français autorise alors une deuxième mission, 1879-1882 en collaboration avec Antoine Mizon pour faire pièce aux visées coloniales belges sur le continent africain.

Financée par la Société française de géographie ainsi que par les ministères de la Marine, des Affaires étrangères et de l'Instruction publique représentés par François Paul de Fourcroy, officier de marine et délégué du ministère de l'Instruction publique, la deuxième mission est nettement plus fructueuse. Parti le 27 décembre 1879, en compagnie notamment de Jean-Noël Savelli, Brazza atteint le fleuve Congo en 1880. Il propose à Illoy 1^{er}, Makoko de Mbe, roi des Tékés, de placer son royaume sous la protection de la France. Le Roi Makoko, poussé par des intérêts commerciaux et par la possibilité d'affaiblir ses rivaux, signe le traité, permettant aussi un établissement français à Nkuna sur le Congo, endroit appelé plus tard Brazzaville. En tentant de rallier l'océan depuis Franceville, Brazza tombe par hasard sur le but premier de ses recherches : les sources de l'Ogooué.

De retour en France, il popularise ses découvertes grâce à de multiples réunions publiques et articles de presse. Le 30 novembre 1882, la loi ratifiant le traité d'amitié, signé entre Illoy 1^{er} et Brazza, est promulguée. Les régions découvertes sont de fait placées sous protectorat français. Un mois plus tard, de nouveaux crédits sont votés pour une troisième expédition. En novembre 1885, il est nommé commissaire général du Congo français. Des journalistes font état des salaires décents et des conditions humaines qui contrastaient avec le régime personnel de Léopold II sur l'autre rive du Congo. Mais son succès lui procure aussi des inimitiés et il est soumis à une intense campagne de dénigrement.

Naissance d'une légende

En 1897, Brazza s'oppose à la décision du ministre des Colonies, André Lebon, de soumettre les territoires qu'il a gagnés à la France au régime de la concession, déjà en vigueur au Congo belge, et qui livrerait les populations à la cupidité des sociétés capitalistes privées chargées de « mettre en valeur » ce territoire de 650 000 km² composé du Gabon, du Congo et de l'Oubangui-Chari.

En avril 1898, touché par un "dégagement des cadres", Brazza est écarté de la marine nationale et placé à la retraite d'office. Marchand et ses officiers (Baratier, Mangin, Largeau fils, futur fondateur du Tchad, etc.) l'ont déclaré responsable du retard de la mission Congo-Nil. Marchand décrit la colonie du Congo français géré par Brazza comme un « marécage puant » dirigé par des

« gloires en baudruche ». Selon les documents, Brazza s'oppose à l'expédition Marchand à cause de la présence d'un grand nombre de soldats, ce qui témoignait de l'esprit de soumission des populations qui inspirait cette entreprise. Brazza lui-même avait proposé depuis 6 années d'organiser une expédition sur le même parcours pour ouvrir une voie de connexion entre le Congo et l'Afrique du nord. L'expédition Marchand ne s'arrêtait pas devant l'opposition de Brazza, et terminait avec le honteux épisode de Fachoda, qui a sérieusement affaibli la réputation internationale de la France et sa position stratégique en Afrique.

Jean Victor Largeau, explorateur du Sahara et du Congo et administrateur de Loango et dépendances sous les ordres de Brazza, dans ses correspondances fit un portrait peu flatteur de Brazza, le surnommant « farniente » compte tenu de sa propension à circuler en hamac porté par des noirs et de son absence de décision. « Le désordre que l'on remarque autour de lui, le débraillé de sa tenue, sont les répercussions de son état intellectuel, il n'a aucun plan arrêté, change d'idées 20 fois par jour et le moment d'agir venu, il cède à l'impulsion de ce moment-là. Le même désordre règne dans toutes les branches du service: le gaspillage est épouvantable : on va de l'avant parce que le ministère l'exige, mais sans rien organiser... » Lettre du 5 novembre 1891 à son fils). De l'autre côté, Brazza accuse Largeau d'être corrompu par les agents commerciaux désireux de mettre en place un régime d'exploitation sans se préoccuper des droits des indigènes. Selon les documents, le manque d'organisation de la colonie était dû en partie au budget très limité. À cette époque, l'État français se trouvait dans de sérieuses difficultés économiques dues aux indemnités que la France devait payer à l'Allemagne après la désastreuse guerre de 1870.

Brazza est forcé de se retirer à Alger. Le territoire de l'Afrique Equatoriale française est subdivisé entre environ 40 compagnies concessionnaires. Les sociétés qui se partagent l'exploitation de ces pays déciment les populations, soumises aux violences et aux brutalités : portage, travaux forcés, réquisitions et répression de toute tentative de résistance.

En 1905, à la suite du scandale de l'affaire Toqué-Gaud on lui demande d'inspecter les conditions de vie dans les colonies, conditions qui s'étaient détériorées pendant son absence. De cette mission, il tire un rapport baptisé le rapport Brazza, qui dénonce les influences de l'intérêt privé dans la politique coloniale, et qui restera pendant longtemps inaccessible au public. Mais sa santé se détériore. Au retour de sa mission, atteint de fortes fièvres, il est contraint de débarquer à Dakar. Le 14 septembre 1905, veillé par sa femme et le capitaine Mangin, il décède à six heures du soir. La photo de Jacques, son enfant de cinq ans, disparu deux ans auparavant, a été placée à sa demande sur sa table de nuit.

Le bruit court qu'il a été empoisonné. Quant à l'Assemblée nationale, elle s'empresse de mettre son embarrassant rapport sous l'éteignoir. Son corps est d'abord réclamé par le gouvernement français. La Troisième République cherche en effet ses nouveaux héros. Brazza, officier de marine aristocrate, élégant, héroïque, révolté par l'esclavagisme, apôtre de la paix, et surtout désintéressé, a un profil parfait à tous ces égards. On pense donc pour lui au Panthéon et à la récupération de sa gloire intacte. Mais Thérèse refuse l'honneur. Son corps est alors inhumé au Père-Lachaise, puis déplacé, trois ans plus tard, à Alger, où vivent sa veuve et ses enfants. Sur sa tombe, l'épithaphe, rédigée par son ami Charles de Chavannes, indique que « Sa mémoire est pure de sang humain. ». Il succomba le 14 septembre 1905 au cours d'une dernière mission entreprise pour sauvegarder les droits des indigènes et l'honneur de la nation ».

Transfert de la dépouille de l'explorateur

Un peu plus de cent ans après son décès et à la demande de ses descendants, les corps de l'explorateur français, de son épouse et de leurs quatre enfants, ont été exhumés, le 1^{er} octobre 2006, du cimetière chrétien des Brus, dans le quartier d'El-Madania sur les hauteurs d'Alger, où ils reposaient depuis 1905, pour être transférés vers Brazzaville.

Trois membres de la famille de l'explorateur, Niccolò di Brazza, Roberto Pirzio-Biroli et Pietro di Serego Alighieri, ainsi qu'un membre de la famille de sa femme, Pierre-Antoine de Chambrun, assistaient à l'exhumation des corps.

L'ambassadeur du Congo, Jean-Baptiste Dzangue, et le consul de France en Algérie, Francis Heude, les ambassadeurs de France, Hubert Colin de Verdière, du Sénégal Saïdou Nourou Ba, d'Italie, Battista Verderame, et un représentant du ministère algérien des Affaires étrangères, étaient également présents. Le cercueil de Savorgnan de Brazza était recouvert du drapeau français.

Les restes ont ensuite été embarqués à bord d'un avion cargo spécialement affrété par le Congo, à destination de Franceville puis de Brazzaville, où ils ont été ré inhumés le 3 octobre 2006, en présence des présidents congolais, Denis Sassou Nguesso, centrafricain, François Bozizé, et gabonais, Omar Bongo Ondimba, du ministre français des Affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy, et du successeur du roi Makoko Ilo qui avait signé le traité avec Brazza, Auguste Nguempio, accompagné par la cour royale. Les représentants des Teké ont été invités à la cérémonie à la demande de la plupart des descendants de l'explorateur, qui sont liés aux Teké par un lien de sang.

Le caveau familial de Savorgnan de Brazza à Alger, monument le plus élevé du cimetière, était surmonté d'un buste de bronze de l'explorateur. Situé près de la Mairie Centrale, le mausolée qui a reçu ses cendres à Brazzaville n'est pas moins imposant. Constitué d'une coupole en acier et verre, recouvert de 500 tonnes de marbre blanc de Carrare, il est décoré à l'intérieur par une grande fresque représentant les grands moments de la vie de l'explorateur, réalisée par

des artistes de l'école de peinture de Poto-Poto. Le buste de bronze d'Alger, restauré, va accompagner les restes de Brazza dans son nouveau mausolée.

Bientôt débiteront une nouvelle tranche de travaux et la construction d'un musée, d'un centre de conférences et d'une bibliothèque axés sur les explorations de Savorgnan de Brazza.

NDLR: Curieux hasard. La LDH vient d'éditer aujourd'hui un article sur le fameux rapport :

Cliquez SVP sur ce lien pour lire l'article : <http://ldh-toulon.net/le-rapport-Brazza-1905.html>

3/ Le député Philippe MARÇAIS

Né le 16 mars 1910 à Alger et décédé le 31 mai 1984 à Paris.
Député d'Alger-Banlieue (Algérie) de 1958 à 1962.



Biographie :

Fils de l'illustre orientaliste arabisant William Marçais, Philippe Marçais naît dans le milieu intellectuel français de la capitale algérienne, dans une famille d'origine bretonne. Il entre au lycée de Tunis, puis achève ses études secondaires à Paris. Etudiant à la Sorbonne, il est licencié de lettres, puis poursuit sa formation à l'École des langues orientales de Paris. Il obtient un doctorat. Il commence à enseigner à la médersa de Constantine, puis d'Alger, avant de diriger celle de Tlemcen comme son père l'avait fait avant lui, de 1934 à 1947.

Ces établissements d'enseignement secondaire, contrôlés par les autorités françaises, sont des lieux de formation destinés aux cadres religieux et juridiques algériens. Mobilisé pendant la Seconde guerre mondiale, il passe quatre ans sous les drapeaux et participe à la campagne de Tunisie. Après sa démobilisation, il devient capitaine-interprète de réserve et effectue plusieurs missions dans le sud algérien. Il enseigne à la faculté des lettres d'Alger, où il est professeur de langues et de civilisations Nord-africaines. En 1957, il est nommé doyen de l'établissement. Il publie, dès les années 1950, divers ouvrages de linguistique dialectale arabe.

En 1958, quatre ans après les attentats de la Toussaint de 1954 qui ont marqué l'entrée du pays dans un conflit mettant aux prises l'armée française et les forces nationalistes, des élections législatives sont organisées en Algérie. Ajournée sine die par le gouvernement Guy Mollet en 1956, cette consultation électorale fait partie des ruptures induites par l'arrivée au pouvoir du général de-Gaulle, après les manifestations du 13 mai 1958. Pour la première fois, l'Algérie est appelée à élire ses représentants à l'Assemblée nationale dans un collège électoral unique, comprenant aussi bien ceux qu'on appelle alors les « Français de souche européenne » (FSE) que les « Français de souche nord-africaine » (FSNA). Les femmes de cette dernière catégorie, en outre, se rendent pour la première fois aux urnes. L'ordonnance du 16 octobre 1958 relative à l'élection des députés des départements d'Algérie à l'Assemblée nationale régit le déroulement de ce scrutin particulier. Majoritaire à un tour, sans panachage ni vote préférentiel, il exige que chaque liste de candidats « respecte une certaine proportion entre les citoyens de statut civil de droit commun et les citoyens de statut civil local, afin de permettre une juste représentation des diverses communautés ». Dans la deuxième circonscription algérienne, celle d'Alger-banlieue, cette répartition est fixée à deux candidats de statut civil de droit commun et deux candidats de statut civil local.

Philippe Marçais présente sa candidature au siège de député d'Alger-banlieue sur la Liste d'action pour l'Algérie française et la promotion musulmane par l'intégration, dont Nafissa Sid-Cara a pris la tête, et sur laquelle figurent également Robert Abdesselam et Marc Lauriol. Cette liste se situe, résolument, dans l'inspiration des événements de mai 1958 : elle se prononce en faveur de l'action de l'armée française dans les départements algériens, dans la perspective d'une intégration définitive de l'Algérie à la France. L'Algérie française est aux yeux des candidats une « cause juste et économiquement et socialement possible », qu'ils entendent défendre par un programme fondé sur le retour à l'ordre, le développement et la promotion des populations dites « musulmanes ». Dans la banlieue d'Alger, trois autres listes d'inspiration similaire se présentent aux élections législatives. Le 30 novembre 1958, la liste menée par Nafissa Sid Cara, sur laquelle figure Marçais, est élue avec 61 860 voix, soit un millier environ de plus que sa plus proche concurrente et 32% des suffrages exprimés.

L'éminent linguiste, élu à l'Assemblée nationale, s'inscrit au groupe de la Formation administrative des élus d'Algérie et du Sahara (EAS), qui prend à partir du mois de juillet 1959 le nom de groupe de l'Unité de la république (UR). Il est nommé membre de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la

République (1959-1962), et membre de la Commission spéciale chargée d'examiner le projet relatif à la promotion sociale en 1959. Outre son activité au sein de ces commissions, le député algérois intervient à de nombreuses reprises dans les débats parlementaires. Il y défend sans relâche l'intégration de l'Algérie à la France, exprimant au fur et à mesure de son mandat une opposition et un désarroi croissants à l'égard de la politique du gouvernement. Lors de la discussion du projet de loi portant fixation des crédits civils en Algérie pour l'année 1960, le 25 novembre 1959, il rappelle que tout effort financier de la France en Algérie doit se fonder sur un « engagement moral et psychologique de la nation », capable d'affirmer haut et fort l'unité des départements des deux rives de la Méditerranée.

Le 15 décembre 1960, il critique le « caractère extrêmement vague » du projet de loi relatif à la promotion sociale en Algérie, et lance un appel à des engagements concrets de la France. Dans la discussion du projet de loi organique portant promotion exceptionnelle des Français musulmans dans la magistrature, le 29 décembre 1959, le doyen de l'Université d'Alger intervient longuement pour exposer à ses collègues un tableau sociologique des élites algériennes. Il salue l'initiative de ce texte, estimant que c'est avec de semblables avancées « que doit naître la vie toujours plus commune de l'Algérie et de la métropole, fondues en une seule patrie ». Le 12 novembre 1960, le professeur algérois prend la parole dans la discussion du projet de loi relatif au budget de l'Algérie, et exprime nettement son désaccord avec la politique du gouvernement.

Selon lui, « *la situation morale et politique de l'Algérie est détestable, et empire* ». Il blâme le changement de direction du gouvernement, cause de la « *démobilisation morale* » des Français qui ne désirent plus que la paix, sans condition. S'adressant au Premier ministre Michel Debré, il lui rappelle ses premiers engagements en faveur de l'Algérie française et s'exclame : « nous continuons le combat que nous avons commencé avec vous ». Le 30 juin 1961, il prend part au débat sur la déclaration du Premier ministre sur les problèmes algériens, et déplore « le caractère irréaliste et inhumain des pensées gouvernementales », les « *promesses faites au nom de la France (...) méthodiquement reniées* ». Lors de la séance du 5 juin 1962, il participe au débat sur une motion de censure, et exprime une dernière fois au Palais Bourbon son amer regret de voir la France « *abandonner* » l'Algérie. Il évoque le sort des Français d'Algérie, « *muselés, contraints, brimés, mitraillés, saignés, égorgés* » et attire l'attention des députés sur le problème du rapatriement des harkis.

L'engagement de Philippe Marçais aux côtés des partisans de l'Algérie française dépasse les murs de l'Assemblée ; il ne cache pas ses sympathies pour l'OAS (Organisation de l'armée secrète). Il est à l'origine, en 1960, de la création du colloque de Vincennes, qui s'oppose à la politique algérienne du général de-Gaulle. Les votes du député algérois reflètent la rapide érosion de sa fidélité à l'égard du pouvoir gaulliste. S'il se prononce en faveur du programme du gouvernement Debré après la déclaration de politique générale du 16 janvier 1959, il ne prend pas part au vote sur la même question le 15 octobre 1959. En revanche, il vote pour le projet de loi concernant l'enseignement privé (23 décembre 1959). Mais dès le 2 février 1960, il s'exprime contre l'octroi des pouvoirs spéciaux au gouvernement. Le 27 avril 1962 enfin, il vote contre le programme du nouveau gouvernement Pompidou.

Le 3 juillet 1962, le mandat de député de Philippe Marçais prend fin, avec l'indépendance de l'Algérie. En ce jour, l'ordonnance relative au mandat des députés et sénateurs élus dans les départements algériens et sahariens y met fin. Le professeur poursuit sa carrière universitaire en France, à l'université de Rennes, puis l'achève à l'Université de Liège en Belgique. En 1965, il soutient la candidature à l'élection présidentielle de Jean-Louis Tixier-Vignancourt. Aux élections municipales de Paris, en 1977, il est le colistier de Jean-Marie Le Pen.

Il meurt à Paris en 1984. Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre des palmes académiques.

DEPARTEMENT

Le département de MEDEA fut un département français d'Algérie entre 1957 et 1962 avec l'index 9 E.

Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, la ville de Médéa, fut une sous-préfecture du département d'Alger, et ce jusqu'au 20 mai 1957.

A cette date ledit département est amputé de sa partie méridionale, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.

Le département de Médéa fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 50 331 km² sur laquelle résidaient 621 013 habitants et possédait cinq sous-préfectures : Blida, Aumale, Boghari, Bou-Saâda, Paul-Cazelles, Lavigerie, Miliana et Tablat.

En 1958, un arrondissement supplémentaire lui est rattaché, celui de Djelfa, constitué du territoire de la commune mixte éponyme, et les arrondissements d'Aumale, de Bou-Saâda et de Tablat en sont distraits pour constituer l'éphémère département d'Aumale.

L'Arrondissement de MEDEA comprenait 11 centres :

BEN-CHICAO – BERROUGHIA – BORELY-LA-SAPIE – BRAZZA – CHAMPLAIN – DAMIETTE – EDMOND-DAUDET – LODI – LOVERDO – MEDEA – NELSONBOURG -

■ ■ MONUMENT AUX MORTS ■ ■

- Source : *Mémorial GEN WEB* -

Le relevé de la Commune Mixte de Berrouaghia, n°54344 mentionne les noms de **279 soldats** « Morts pour le France » au titre de la Guerre 1914/1918 : Aucun n'est natif de BRAZZA

■ ■ **Guerre 1939/1945** : DILMI Aimeur (1940)

■ ■ **Guerre d'Algérie** : Brigadier (1^{er} RTA) SLIMANI Tayeb (28 ans), enlevé et disparu le 5 mai 1962.

■ ■ Tirailleur (17^e BTA) ZERROUKI Ahmed (24 ans), enlevé et disparu en Opérations le 17 décembre 1957

Guerre d'Algérie : Nous n'oublions par nos malheureux compatriotes victimes d'un terrorisme aveugle mais bien cruel :

M. SALMI Larbi (26ans) enlevé et disparu le 22 mai 1957 ;

EPILOGUE ZOUBIRIA

De nos jours (2008) = 9 236 habitants.



SYNTHESE réalisée grâce aux Auteurs précisés et aux Sites ci-dessous :

http://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/21_titteri_ain_bessem.htm

https://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/19_titteri_berrouaghia.htm

https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092

https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1925_num_69_4_75169

<http://voyage-congo.over-blog.com/article-buste-mysterieux-brazza-place-mairie-119859530.html>

http://www.cartespostales-afriquedunord.com/algerie_communes.html

<http://bghianass.blogspot.fr/2011/12/h-i-s-t-o-i-r-e.html>

<https://www.lnr-dz.com/2023/10/14/lhistoire-dune-ville/>

<https://tenes.info/nostalgie/BERROUAGHIA>

www.vitamedz.com

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude Rosso [jeanclaude.rosso3@gmail.com]